



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE EPARGNE UTILE

RAPPORT ANNUEL
Au 30 septembre 2020

Exercice 2019-2020

Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche 75008 PARIS
Dépositaire : CACEIS Bank, Société Anonyme - 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris

CLASSIFICATION

Actions françaises

AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription initiale
Parts AC	FR0013180098	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0013180106	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	500.000 euros

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds TALENCE EPARGNE UTILE est d'offrir une performance annuelle nette supérieure à l'indice CAC Mid and Small Net Return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans), en investissant dans des actions de petites et moyennes entreprises françaises, sélectionnées sur des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable » .

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indice CAC Mid and Small Net Return (dividendes réinvestis) à compter du 01/10/2017 (indice CAC Small Net Return précédemment).

Indice CAC Mid & Small Net Return (Code Ticker CMSN) : indice créé par NYSE Euronext, représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières françaises. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés françaises de petites et moyennes capitalisations boursières, parmi tous les secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance.

Notre périmètre d'analyse porte sur les entreprises cotées de taille petite ou moyenne qui ne dépassent pas deux de ces trois seuils :

- 5 Mds € de chiffre d'affaires
- 5 Mds € de capitalisation
- 5 000 salariés

Sur la base de cette première sélection (étape 1), sont éliminées les sociétés qui ne remplissent pas les critères de liquidité ou d'éligibilité au fonds en se basant sur l'analyse financière et fondamentale de l'équipe de gestion (étape 2 de sélection).

Les sociétés restantes font ensuite l'objet d'une notation extra-financière sur la base de quatre thèmes pour lesquels plusieurs critères sont définis (étape 3 de sélection) :

- Gouvernance
 - Relations avec les actionnaires
 - Fonctionnement des instances de gouvernance
 - Politique RSE et conduite des affaires

- Ressources Humaines
 - Caractéristiques et politique sociale
 - Conditions de travail
 - Développement des compétences
 - Égalité des chances
 - Santé-sécurité
- Environnement
 - Énergie et gaz à effet de serre (GES)
 - Politique environnementale et système de management
 - Eau, déchets et substances dangereuses
- Parties prenantes externes
 - Relation avec les fournisseurs
 - Relation avec les clients et responsabilité

Cette approche ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est spécifiquement adaptée à l'étude des petites et moyennes entreprises et accorde un poids important à la transparence de la communication des sociétés sur ces sujets. Les thèmes d'évaluation ESG et les critères de notation sont revus au moins annuellement (nombre, pertinence, nature des critères).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette notation, la société de gestion peut être assistée d'une société de recherche et d'analyse spécialisée dans le suivi et l'évaluation ESG des PME/ETI, qui sera sélectionnée pour son expertise sur les PME cotées françaises, pour son référentiel d'analyse, et pour sa couverture de l'univers d'investissement du fonds en matière d'analyse et de notation.

A l'issue de cette notation, sur la base de la répartition sectorielle représentative de l'environnement des petites et moyennes valeurs défini à l'étape 2, seules les 70 sociétés les mieux notées sont retenues pour la constitution initiale du portefeuille.

La gestion du Fonds intègre donc une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) qui s'apparente à la forme dite de « sélection ESG » (qui consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance) de type best-in-class (sélection des meilleurs émetteurs au sein de leur secteur d'activité). Le fonds ne fait pas l'objet d'exclusion normative au-delà des prescriptions légales. Le fonds ne fait pas l'objet d'exclusion sectorielle mais est concentré sur des secteurs tels que l'industrie, la distribution et les services.

Un comité collégial de gestion dédié au fonds est tenu mensuellement, pour analyser les informations, les perspectives et les actualités concernant les titres sur lesquels le fonds est investi. Lors de chaque événement impactant l'une des valeurs ou bien pouvant avoir un impact sur son environnement, que ce soit en termes de critères financiers ou extra-financiers. Les valeurs faisant l'objet d'alertes peuvent alors être sorties du portefeuille (elles seront alors remplacées par une autre société sur le schéma de sélection présenté ci-dessus) ou bien être mises sous surveillance.

2. Les actifs (hors dérivés)

➤ Les actions

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA via des titres en direct ou à hauteur maximum de 10% en OPCVM/FIA éligibles au PEA, et est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises, de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs.

Dans la limite de 10%, le fonds peut être exposé à des actions hors France.

Dans la limite de 100%, le fonds peut être exposé sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières.

Dans la limite de 10% le fonds peut être exposé sur le marché Euronext Growth.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 10% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres monétaires français, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade ou non spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants d'une maturité à 2 ans au plus :

Bons du trésor,

Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),

L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 10% dont maximum 10% en OPC.

➤ Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou action d'OPCVM de tous pays et en FIA de droit français.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie dont OPCVM/FIA éligibles au PEA.

3. Les instruments dérivés

Néant

4. Instruments intégrant des dérivés

Le FCP peut investir dans des bons de souscription d'actions ou des droits dans le cadre d'OST sur les titres en portefeuille.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

La gestion n'a pas recours à ce type d'opérations.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque Action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

L'OPCVM peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 100% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de liquidité :

L'OPCVM pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

L'OPCVM peut être investi en titres monétaires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

La période 01/10/2019-30/09/2020 peut être scindée en deux parties :

La première qui s'est brutalement stoppée en février 2020 a été rythmée par la poursuite de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les craintes sur la croissance économique mondiale et le feuilleton du Brexit. Néanmoins, le soutien renforcé des banques centrales avec la mise en place d'une politique accommodante et l'issue favorable avec un accord conclu entre la Chine et les Etats-Unis ont constitué un puissant facteur de soutien des marchés actions au niveau mondial.

La deuxième partie a connu un parcours diamétralement opposé avec la crise sans précédent lié au coronavirus. Partie de Chine fin 2019, la pandémie a touché l'Europe et le reste du monde courant février ce qui a déclenché un véritable vent de panique sur les marchés. Le pic de volatilité a franchi un record, au-delà des niveaux atteints lors de la crise des subprimes en 2008. Celui-ci s'est accéléré au cours de la première quinzaine de mars avec la propagation du virus au reste du monde, entraînant le confinement de près de la moitié de la population mondiale, la mise à l'arrêt total de nombreuses activités comme le transport, le tourisme, l'aéronautique et l'automobile...

Mais plus que la crise sanitaire dont on sait qu'elle aura une fin, ce sont les conséquences économiques que les investisseurs redoutent le plus. On s'attend désormais à une sévère récession mondiale en 2020. Mais le principal facteur qui a permis la reprise des marchés actions a été la réaction des Banques Centrales. Ces dernières ont annoncé des mesures de soutien au système financier, avec des programmes d'achats d'actifs massifs et immédiatement mis en oeuvre pour éviter une crise aggravée, qui se serait transmise au système financier. Par ailleurs, les Etats (tant aux Etats-Unis qu'en Europe) ont tout de suite mis en place des plans de soutien en faveur des ménages (chômage partiel) et des entreprises (PGE) de manière à amortir les effets de l'arrêt temporaire de l'économie lié aux confinements. Enfin, ceux-ci ont annoncé des plans de relance sans précédent qui devraient soutenir la reprise à partir du second semestre 2020. Ainsi, les marchés semblent armés pour faire face à la forte récession attendue en 2020 et anticipent davantage le rebond des économies. Pour autant, le niveau de PIB de 2019 ne devrait pas être retrouvé en 2021, mais probablement en 2022.

Dans cet environnement, **Talence Epargne Utile** affiche un recul de 6,06% sur l'exercice contre une baisse de 8,47% pour son indice de référence (**CAC Mid & Small NR**). On notera les contributions positives du secteur des « utilities » et thématique de la transition énergétique avec notamment **Volitalia** et **Albioma**. **Pharmagest** et **Sartorius Stedim**, au sein du secteur recherché et résilient de la Santé, ont également positivement contribué. A l'inverse, certaines sociétés ont pesé sur la performance, tels **GL Events** dont l'activité a été fortement impactée par le confinement. Citons également parmi les contributeurs négatifs **Elis**, leader dans les services de nettoyage et **Covivio**, foncière diversifiée de rang européen, qui ont souffert de l'arrêt des activités hôtelières.

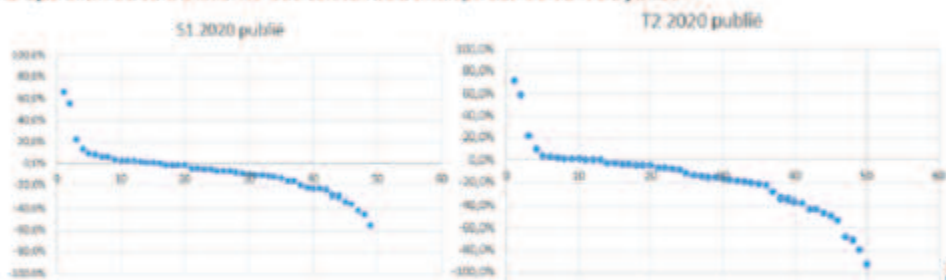
Nous vous proposons ci-dessous une brève revue des publications des ventes du 1^{er} semestre 2020 :

RETOUR SUR LES PUBLICATIONS DES VENTES S1 2020



■ Evolutions des CA publiés à fin juin (près de 80% des sociétés ont publié) :

Dispersion de la croissance des ventes des entreprises au sein du fonds :



	T2 2020	S1 2020
TEU	-16%	-7%
CAC MIDSMALL	-29%	-22%

Cette baisse moins marquée au S1 confirme le profil 'Croissance' et 'défensif' du fonds Talence Epargne Utile, investi sur des valeurs responsables.

Du côté des acteurs performants

Parmi les 12 sociétés qui ont publié un chiffre d'affaires en hausse, en voici 4 parmi les plus remarquables. Au sein de la Santé, **Stedim** rehausse une nouvelle fois sa guidance après un semestre en hausse de 22,5% (22% sur le seul T2). Au sein des ENR, **Voltalia** exprime son potentiel de croissance (+56% et 97% en organique sur le T2) et dépasse 800MW en exploitation. Toujours au sein de la thématique Transition énergétique, **GTT** réalise un semestre exceptionnel (+66%). Enfin **Solutions 30** démontre une forte résilience en affichant 5% de croissance organique au S1. Ces titres font partie des meilleurs contributeurs du fonds Talence Epargne Utile depuis le début de l'année.

Du côté des sociétés fortement impactées

Parmi les 13 sociétés qui ont publié un chiffre d'affaires en retrait de plus de 30%, en voici 3 parmi les plus pénalisées. Tout d'abord au sein du secteur Loisirs et Tourisme, le confinement a provoqué le repli brutal des chiffres d'affaires du T3 (équivalent T2 calendaire) chez **Pierre & Vacances** ainsi que **C. des Alpes**, à -70,5% et -92,5% respectivement. Enfin le leader de l'évènementiel **GL Events** a lui aussi été fortement pénalisé avec une baisse de 79% de ses ventes. Une attention particulière est portée sur les bilans de ces 3 sociétés, dans un contexte de forte demande au mécanisme de PGE et de renégociation nécessaire des dettes en cours.

Par ailleurs, signalons une actualité dynamique au niveau du M&A avec trois sociétés sous OPA ou OPE en 2020 :

OPA sur TEU - ANNEE 2020	Date annonce	Prime cours veille	Commentaires
Groupe Open	22/07/2020	40%	OPA des fondateurs avec le support Inv, à 15€.
Devoteam	09/07/2020	25%	OPA des fondateurs avec le support Depot AMF d'ici la fin du T3 20. S
Ingenico	03/02/2020	17%	OPE initié par Worldline à

Notation extra-financière du fonds :

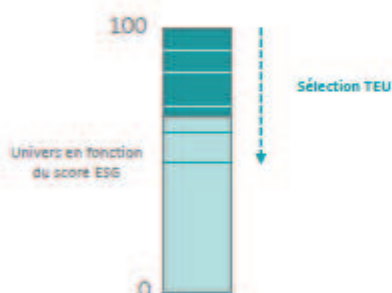
Intégration ESG : un Best-In-Univers très sélectif

■ Talence Epargne Utile

■ Indice de référence : CAC Mid & Small NR



Une sélectivité très exigeante...

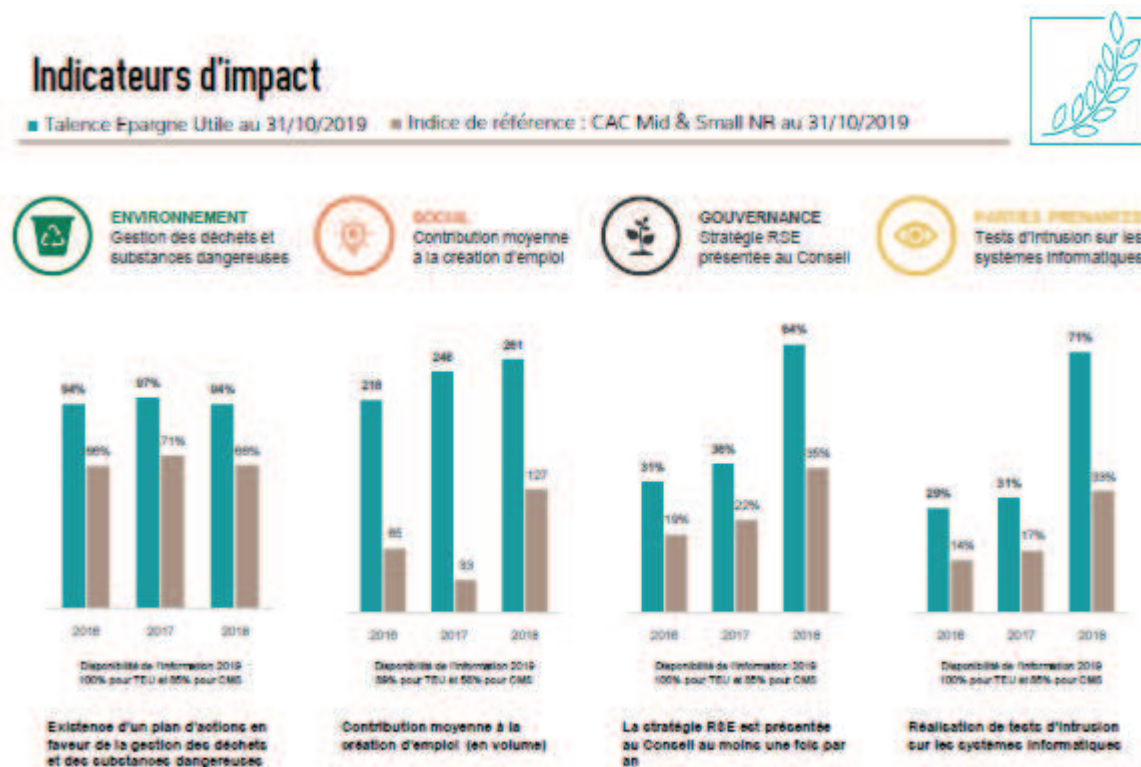


... qui amène une surperformance ESG très importante



Pour composer les 70 lignes du fonds, les entreprises obtenant les meilleures notes ESG sont sélectionnées sous conditions financières (notamment de liquidité). Il en résulte un taux de sélectivité extrêmement élevé en matière d'ESG et une surperformance importante face au benchmark. Au dernier rebalancement, 93% des sociétés étaient dans le top 100 des notations ESG et parties prenantes.

Les indicateurs d'impact du fonds au 31/10/2019 :



Nous illustrons les performances extra-financières et mesures d'impact, chaque année, avec 12 indicateurs.

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2019-2020.

Le ratio de 75% minimum d'investissement en titres éligibles au PEA a été respecté au cours de l'exercice.

Au 30 septembre 2020, **Talence Epargne Utile** est investi à 96,9% et est composé de 69 titres.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE EPARGNE UTILE part AC	01/10/2019	30/09/2020	-6.06%	-8.47%
TALENCE EPARGNE UTILE part IC	01/10/2019	30/09/2020	-5.28%	-8.47%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

MOUVEMENTS TALENCE EPARGNE UTILE

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	9 130 028,72 €
Cessions	-4 539 327,67 €
Total général net	4 590 701,05 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
23/07/2020	Action	FR0013399359	Energisme SA	74 084,00
18/10/2019	Action	FR0013204336	LDC SA	56 750,00
06/02/2020	Action	FR0000039091	ROBERTET	49 748,00
20/05/2020	Action	FR0013154002	SART STED BIOT	46 685,30
03/02/2020	Action	FR0000032658	SYNERGIE	44 400,00
22/01/2020	Action	FR0000073793	DEVOTEAM SA	43 815,30
06/01/2020	Action	FR0011040500	AXWAY SOFTWARE	43 225,00
11/10/2019	Action	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	43 150,00
17/02/2020	Action	FR0000039091	ROBERTET	42 440,00
22/04/2020	Action	FR0013154002	SART STED BIOT	40 400,00

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
09/07/2020	Action	FR0013269123	RUBIS	-133 291,30
10/01/2020	Action	FR0000032526	GUERBET	-86 718,60
04/02/2020	Action	FR0000073041	PIERRE & VACANCES	-72 900,00
23/09/2020	Action	FR0004050300	GROUPE OPEN	-68 541,00
12/03/2020	Action	FR0000073793	DEVOTEAM SA	-65 304,90
28/10/2019	Action	FR0013153541	MAISONS DU MONDE	-58 080,00
30/09/2020	Action	FR0004188670	TARKETT - W/I	-57 549,50
26/02/2020	Action	FR0010533075	GETLINK SE	-57 517,25
06/02/2020	Action	FR0000125346	INGENICO	-55 755,00
10/07/2020	Action	FR0013269123	RUBIS	-53 877,72

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour

leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

a. Applicable sur toute la gamme de fonds Talence Gestion

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- La modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des « commissaires aux comptes ».

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants :

- Relatif au Conseil d'administration :
 - o Transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement des membres, le nombre et la durée des mandats
 - o Respect du seuil d'indépendants au Conseil d'administration
 - o Approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.A titre informatif, Talence Gestion sera attentif et votera en faveur de la représentation de l'actionnariat salarié au Conseil.
- Relatif à la politique des rémunérations :
 - o Transparence dans les éléments qui définissent le calcul des indicateurs de performance de l'entreprise. Talence Gestion pourra s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et sa méthode de calcul.Talence Gestion analyse au cas par cas toute résolution qui donne l'effet d'attribuer des actions gratuites, stock-options et options de souscription.
- Relatif aux opérations capitalistiques :
 - o Contre toutes formes d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité
 - o Augmentation de capital en cas d'une offre publique d'achat et autres mesures anti OPA
 - o Programmes de distribution d'actions aux salariés

Talence Gestion votera favorablement à toutes formes d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou à certains mandataires sociaux de la société.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

b. Spécifique au fonds Talence Epargne Utile

Talence Gestion, en tant que société de gestion indépendante et promoteur de l'investissement socialement responsable, est attentif à la prise en compte des aspects liés à l'environnement, au social, à la gouvernance et au respect des parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre la notation ESG des valeurs du fonds, la société de gestion a choisi d'être assistée d'une société de recherche et d'analyse spécialisée dans le suivi et l'évaluation ESG des PME/ETI, la société Ethifinance, agence d'analyse et de conseil extra-financiers.

Talence Gestion pourra solliciter Ethifinance dans le cadre de son analyse extra financière pour juger au cas par cas des différentes résolutions et se réserve le droit de s'opposer à toute mesure permanente ou occasionnelle allant à l'encontre des enjeux ESG et du respect des parties prenantes. Talence Gestion oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matière :

- d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables ;
- social et du respect des parties prenantes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

a. Seuils

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

OU

- Que la ligne tous fonds confondus représente au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1er mai 2015. Précédemment, un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Ces seuils ne sont pas applicables pour le fonds Talence Epargne Utile pour lequel toutes les sociétés en portefeuille entrent dans le périmètre d'exercice de la présente politique de droit de vote selon les dispositions spécifiques qui lui sont applicables.

b. Conflits d'intérêts

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social. Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ». Ce rapport précise notamment :

1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;

2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;

3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce fonds est géré selon des critères ESG tel que présenté dans la partie commentaire de gestion du présent rapport annuel.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2019, vous trouverez ci-dessous le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et variables, payées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les éventuelles commissions de performance.

	Total salaires bruts versés en 2019		Total rémunérations variables versées en 2019	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion	2 901 238	42	128 100	25
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 514 053	15	78 500	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier. Le calcul de l'effet de levier selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute donne un résultat de 0% au 30/09/2020.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPCVM (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Talence Epargne Utile

Fonds commun de placement

Société de gestion : Talence Gestion – 38 avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP Talence Epargne Utile,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Talence Epargne Utile constitué sous la forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 janvier 2021

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représentée par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 224 809,74	9 700 800,36
Actions et valeurs assimilées	13 224 809,74	9 700 800,36
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 224 809,74	9 700 800,36
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	159 722,66	12 807,90
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	159 722,66	12 807,90
COMPTES FINANCIERS	288 901,53	454 642,11
Liquidités	288 901,53	454 642,11
TOTAL DE L'ACTIF	13 673 433,93	10 168 250,37

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 124 306,28	9 812 682,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-379 071,04	305 663,55
Résultat de l'exercice (a,b)	-101 556,66	33 153,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	13 643 678,58	10 151 498,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	29 755,35	16 751,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	29 755,35	16 751,47
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	13 673 433,93	10 168 250,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	179 520,76	238 274,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	179 520,76	238 274,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 634,76	1 983,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 634,76	1 983,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	176 886,00	236 291,24
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	255 695,87	195 357,68
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-78 809,87	40 933,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-22 746,79	-7 780,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-101 556,66	33 153,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013180106 - TALENCE EPARGNE UTILE PART IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013180098 - TALENCE EPARGNE UTILE PART AC : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Pour les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur, distribution, avocats), la limite globale est :

- Si l'actif net est inférieur à 15 millions d'euros : maximum 25 000€ TTC.
- Si l'actif net est supérieur à 15 millions d'euros : maximum 0,10%.

Modalité de calcul de la commission de sur performance part AC et IC :

La commission de surperformance est de 20% TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice CAC Mid & Small Net Return à compter du 01/10/2017 (l'indice était le CAC Small Net return avant cette date), calculée selon les modalités suivantes :

1. Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes,
2. Et que la valeur liquidative est supérieure) celle de la clôture de l'exercice précédent (principe du High water Mark).

Une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC est appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence, et provisionnée à chaque valeur liquidative. En cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions plafonnées à hauteur du montant des provisions antérieures constituées.

La première période de référence pour chacune des parts commence à compter de la 1^{ère} valeur liquidative de la part et prend fin le dernier jour de bourses du mois de septembre 2017. Chaque période de référence suivant correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Cette commission est définitivement acquise à la société de gestion à la fin de chaque période de référence. En cas de rachat de part par un investisseur en cours d'exercice, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 151 498,90	8 728 437,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 955 628,97	4 148 417,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 323 522,99	-2 288 692,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	573 890,06	653 409,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-808 575,87	-352 466,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-46 411,34	-26 206,33
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-780 019,28	-752 333,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 174 216,98</i>	<i>-394 197,70</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>394 197,70</i>	<i>-358 135,85</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-78 809,87	40 933,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	13 643 678,58	10 151 498,90

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 901,53	2,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	288 901,53	2,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	126 431,84
	Souscriptions à recevoir	21 415,82
	Coupons et dividendes en espèces	11 875,00
TOTAL DES CRÉANCES		159 722,66
DETTES		
	Achats à règlement différé	23 549,18
	Frais de gestion fixe	5 262,75
	Frais de gestion variable	943,42
TOTAL DES DETTES		29 755,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		129 967,31

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Parts souscrites durant l'exercice	48 132,1968	5 422 908,16
Parts rachetées durant l'exercice	-27 201,2046	-2 748 907,56
Solde net des souscriptions/rachats	20 930,9922	2 674 000,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	101 424,0351	
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Parts souscrites durant l'exercice	221,0789	2 532 720,81
Parts rachetées durant l'exercice	-59,9633	-574 615,43
Solde net des souscriptions/rachats	161,1156	1 958 105,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	215,6156	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	239 097,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables	885,44
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 655,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables	57,98
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-101 556,66	33 153,19
Total	-101 556,66	33 153,19

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-100 111,86	25 262,02
Total	-100 111,86	25 262,02

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 444,80	7 891,17
Total	-1 444,80	7 891,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-379 071,04	305 663,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-379 071,04	305 663,55

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-313 281,66	286 652,36
Total	-313 281,66	286 652,36

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-65 789,38	19 011,19
Total	-65 789,38	19 011,19

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net Global en EUR	7 596 815,03	8 728 437,34	10 151 498,90	13 643 678,58
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC EUR				
Actif net	6 255 597,25	7 472 526,67	9 516 440,49	11 263 839,39
Nombre de titres	50 148,0321	60 081,1280	80 493,0429	101 424,0351
Valeur liquidative unitaire	124,74	124,37	118,22	111,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,45	6,68	3,56	-3,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,16	-0,25	0,31	-0,98
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC EUR				
Actif net	1 341 217,78	1 255 910,67	635 058,41	2 379 839,19
Nombre de titres	111,0000	103,5000	54,5000	215,6156
Valeur liquidative unitaire	12 083,04	12 134,40	11 652,44	11 037,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	315,77	649,67	348,82	-305,12
Capitalisation unitaire sur résultat	67,04	65,02	144,79	-6,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
1000MERCIS	EUR	3 500	57 050,00	0,42
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	30 500	64 202,50	0,47
ALBIOMA	EUR	2 936	130 505,20	0,95
ALTEN	EUR	1 750	141 750,00	1,03
ASSYTEM BRIME	EUR	6 700	161 470,00	1,18
AUBAY	EUR	3 500	109 725,00	0,80
AXWAY SOFTWARE	EUR	3 900	74 100,00	0,55
BENETEAU	EUR	35 000	240 450,00	1,76
BOIRON	EUR	1 218	49 755,30	0,36
BONDUELLE SA	EUR	16 500	326 700,00	2,39
CBO TERRITORIA	EUR	52 000	176 800,00	1,30
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	24 500	411 600,00	3,02
CHARGEURS RTS 01-10-20	EUR	22 500	0,00	0,00
CIE DES ALPES	EUR	7 500	126 750,00	0,93
COFACE	EUR	33 000	197 010,00	1,44
COVIVIO SA	EUR	5 857	352 005,70	2,58
CS Group SA	EUR	38 000	114 000,00	0,83
DEVOTEAM SA	EUR	3 300	321 420,00	2,36
ELIS	EUR	35 500	383 755,00	2,81
ERAMET	EUR	4 000	86 400,00	0,64
ESI GROUP	EUR	4 500	174 150,00	1,28
FLEURY MICHON	EUR	4 450	102 350,00	0,75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	4 600	375 130,00	2,75
GECINA NOMINATIVE	EUR	300	33 810,00	0,24
GETLINK SE	EUR	9 000	104 400,00	0,77
GL EVENTS	EUR	8 000	66 400,00	0,49
GROUPE CRIT	EUR	1 800	91 080,00	0,67
GUERBET	EUR	2 200	60 280,00	0,44
HIGH CO	EUR	22 247	99 444,09	0,73
ICADE EMGP	EUR	3 450	165 324,00	1,21
INTERPARFUMS	EUR	3 000	131 100,00	0,97
IPSOS	EUR	10 400	222 040,00	1,63
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	5 200	176 280,00	1,29
KORIAN SA	EUR	5 500	164 670,00	1,21
LDC SA	EUR	3 800	376 200,00	2,76
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	7 500	127 200,00	0,93
LNA Sante SA	EUR	7 600	360 620,00	2,64
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	29 000	295 800,00	2,17
MAISONS DU MONDE	EUR	17 500	224 700,00	1,64
MANITOU BF	EUR	12 500	205 500,00	1,51
MERSEN	EUR	10 000	262 500,00	1,92
NEURONES	EUR	11 000	264 000,00	1,93
NEXITY	EUR	7 800	202 644,00	1,48
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	18 200	203 840,00	1,50
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	4 600	377 200,00	2,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIERRE & VACANCES	EUR	17 500	210 000,00	1,54
Quadiant SA	EUR	10 000	115 600,00	0,84
REMY COINTREAU	EUR	1 000	155 800,00	1,14
REMY COINTREAU RTS 18-09-20	EUR	1 000	0,00	0,00
ROBERTET	EUR	290	281 880,00	2,06
RUBIS	EUR	3 000	102 720,00	0,75
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 200	353 520,00	2,59
SAVENCIA SA	EUR	4 200	222 600,00	1,63
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	9 806	325 559,20	2,39
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	3 400	67 320,00	0,50
SOITEC SA	EUR	1 600	196 960,00	1,45
SOLUTIONS 30 SE	EUR	6 000	107 580,00	0,79
SOMFY	EUR	1 150	138 230,00	1,01
SOPRA STERIA	EUR	1 500	203 400,00	1,49
STEF	EUR	3 300	240 900,00	1,76
SYNERGIE	EUR	13 337	322 088,55	2,36
TARKETT - W/I	EUR	13 000	149 500,00	1,10
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	18 000	94 230,00	0,70
THERMADOR GROUPE	EUR	6 100	334 280,00	2,45
VALLOUREC	EUR	1 800	30 542,40	0,22
VETOQUINOL	EUR	2 000	140 000,00	1,03
VILMORIN & CIE	EUR	7 000	349 300,00	2,56
VIRBAC SA	EUR	360	71 136,00	0,53
VOLTALIA	EUR	20 600	387 280,00	2,84
WAVESTONE	EUR	3 104	79 772,80	0,58
TOTAL FRANCE			13 072 309,74	95,81
LUXEMBOURG				
Energisme SA	EUR	25 000	152 500,00	1,12
TOTAL LUXEMBOURG			152 500,00	1,12
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 224 809,74	96,93
TOTAL Actions et valeurs assimilées			13 224 809,74	96,93
Créances			159 722,66	1,17
Dettes			-29 755,35	-0,22
Comptes financiers			288 901,53	2,12
Actif net			13 643 678,58	100,00

Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	EUR	101 424,0351	111,05
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	EUR	215,6156	11 037,41